



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Renouveau de l'Énoncé des orientations communes pour les services de police

Iqaluit (Nunavut), le 21 décembre 2022. — Le ministre de la Justice du Nunavut, l'honorable Craig Simailak, et le commandant de la Division V de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le surintendant principal Andrew Blackadar, ont cosigné ce 10 novembre 2022 l'*Énoncé des orientations communes* pour les services de police au Nunavut.

« *Katujjiluta* est ce principe qui souligne l'importance de créer des partenariats durables afin d'améliorer le quotidien des Nunavoises et Nunavois et d'établir une base solide pour l'avenir. Le renouvellement de cette entente s'inscrit dans la continuité de notre engagement à travailler ensemble pour fournir des services de police qui favorisent une société saine et en sécurité », a déclaré le ministre Simailak.

L'énoncé de 2022-2025 décrit les aspects prioritaires qui ont été déterminés par les Nunavoises et Nunavois, le gouvernement du Nunavut (GN) et la GRC en matière de services de police. Il met en évidence cinq domaines prioritaires :

1. Favoriser la confiance du public et la réconciliation avec les personnes inuites;
2. Favoriser de la responsabilisation gouvernementale dans les collectivités;
3. Soutenir les collectivités à risque;
4. Promouvoir la diligence auprès des personnes vulnérables et des victimes de violence familiale;
5. Améliorer les initiatives de prévention et de réduction du crime dans les collectivités.

« La GRC et le GN collaborent depuis longtemps pour la sécurité et le bien-être de la population nunavoise. Je m'attends à ce que notre engagement à l'égard du renouvellement de l'*Énoncé des orientations communes* poursuive son déploiement en faisant des foyers et des collectivités des endroits sûrs », a déclaré le surintendant en chef Andrew Blackadar.

###

